



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS  
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

\* \*  
\*

**Séance du 05 novembre 2014**

**16 - COMMUNICATION**

**16.5 - Création de kit de bienvenue à destination des nouveaux arrivants et mise à disposition de titres de transport**

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

**COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :**

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL-BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. MOUDENC, RAYNAL.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :**

Etaient présents :

MM. AREVALO, LAFON.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL :**

Etaient présents :

MM. BACOU, LERY.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :**

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Tisséo-SMTC met en œuvre des décisions incitatives et innovantes visant à favoriser l'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle. Dans le cadre de cette politique de conquête de nouveaux usagers des transports en commun, un kit est créé à destination des nouveaux arrivants dans le périmètre des transports urbains, qui se comptent en milliers chaque année.

Ce kit personnalisé est mis à disposition des maires des communes desservies par le réseau Tisséo qui peuvent à leur tour le remettre à leurs administrés tout au long de l'année ou bien lors de la traditionnelle réunion de bienvenue.

Les nouveaux arrivants pourront trouver à l'intérieur de ce kit, les documents d'information voyageurs qui leur seront utiles pour se déplacer sur le réseau ainsi qu'un ticket 1 déplacement offert.

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il a été proposé de créer 10 000 kits de bienvenue contenant chacun un titre de transport afin de faciliter le déplacement des nouveaux arrivants dans l'agglomération toulousaine et de les inciter à utiliser les transports en commun.

La prise en charge financière de Tisséo-SMTC s'établit comme suit :

- **Perte de recette**

Tisséo-SMTC s'engage à prendre en charge la recette non perçue par l'EPIC à hauteur de 10 000 tickets 1 déplacement

**VALEUR UNITAIRE**

**1€45 HT / 1€60 TTC**

**Le montant total pris en charge est donc de 14 500 € HT soit 16 000 € TTC.**

\* \*  
\*

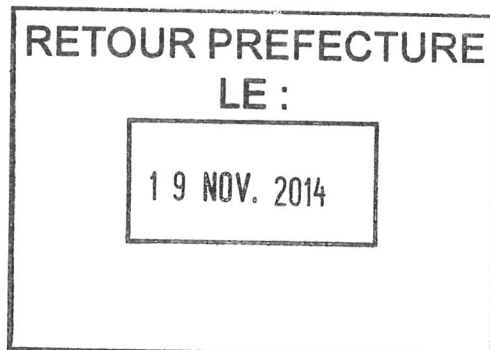
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la présente délibération

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer la présente délibération

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

**Jean-Michel LATTES**